

\*\* Place pour la division  
\* Groupe de compatibilité

## CLASSE 1 - Explosifs

- 1.1 - Matières ou objets comportant un danger d'explosion en masse.
- 1.2 - Matières ou objets comportant un danger de projection de fragments, mais non un danger d'explosion en masse.
- 1.3 - Matières ou objets comportant un danger d'incendie avec danger minime par effets de souffle ou de projection, ou les deux, mais ne comportant pas de danger d'explosion en masse.
- 1.4 - Matières ou objets ne comportant pas de risques notables; les effets d'explosion se limitent à l'emballage et n'entraînent pas de projections ou fragments d'une grandeur ou d'une distance appréciables.
- 1.5 - Matières ou objets très peu sensibles, mais qui présentent un risque d'explosion en masse semblable à celui de la division 1.1.
- 1.6 - Objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse. *Utilisés couramment durant les travaux miniers et de construction (par exemple : les agents de sautage).*



## CLASSE 2 - Gaz

- 2.1 - Gaz inflammables. *Utilisés comme combustibles (par exemple : le propane).*
- 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques. *Utilisés couramment pour réfrigérer les aliments (par exemple : l'azote).*
- 2.3 - Gaz toxiques. *Utilisés couramment comme agent de blanchiment de la pâte de bois (par exemple : le dioxyde de soufre).*
- 2.2 (5.1) - Oxygène et gaz comburants.



## CLASSE 3 - Liquides inflammables

- Liquides dont le point d'éclair est égal ou inférieur à 60.5° C. *Utilisés couramment comme carburant (par exemple: l'essence, l'éthanol, le mazout (diesel)).*



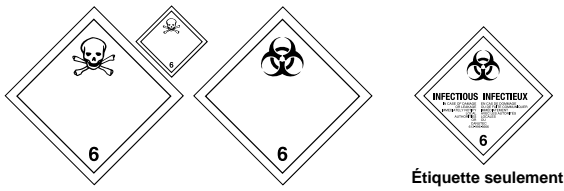
## CLASSE 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (matières hydroréactives)

- 4.1 - Les solides qui, dans les conditions normales de transport, sont; soit facilement inflammables, soit susceptibles de causer ou de favoriser un incendie sous l'effet du frottement ou de la chaleur qui subsiste après leur fabrication ou leur traitement, soit des matières autoréactives qui sont susceptibles de subir une réaction fortement exothermique, soit des explosifs flegmatisés susceptibles de détoner s'ils ne sont pas assez dilués afin d'éliminer leurs propriétés explosives. *Utilisés couramment dans la fabrication des laques (par exemple : la nitrocellulose).*
- 4.2 - Substance qui peut s'enflammer spontanément dans les conditions normales de transport ou, lorsqu'elle est en contact avec l'air, peut provoquer un échauffement spontané jusqu'au point d'inflammation. *Utilisée couramment dans les combustibles pyrophoriques (par exemple : le zinc-diéthyle).*
- 4.3 - Substance qui, en contact avec l'eau, émet des quantités dangereuses de gaz inflammable ou devient spontanément inflammable au contact avec l'eau ou la vapeur d'eau. *Utilisée couramment dans la fabrication des échangeurs de chaleur (souples)*



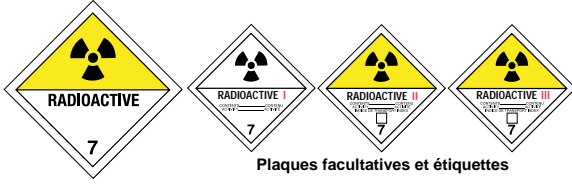
## CLASSE 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

- 5.1 - Substance qui provoque la combustion d'autres matières ou y contribue en formant de l'oxygène ou d'autres substances comburantes, que la substance elle-même soit combustible ou non. *Utilisée couramment dans la fabrication des engrais (par exemple : le nitrate d'ammonium).*
- 5.2 - Composé organique qui renferme la structure bivalente «-O-O-» qui est un fort agent comburant et qui peut se décomposer explosivement, qui peut être sensible à la chaleur, aux chocs ou à la friction qui peut réagir dangereusement avec d'autres marchandises dangereuses ou qui peut causer des dommages aux yeux. *Utilisé couramment dans les pâtes pour réparation de carrosserie (par exemple : le peroxyde de dibenzoyl).*



Étiquette seulement

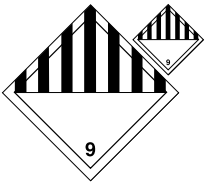
**CLASSE 6 - Matières toxiques et matières infectieuses**  
 6.1 - Solide ou liquide qui est toxique par inhalation, par ingestion cutanée ou par ingestion. *Utilisés couramment comme germicide ou désinfectant (par exemple : le phéno).*  
 6.2 - Micro-organismes qui sont infectieux ou que l'on soupçonne d'être infectieux pour les humains ou les animaux. *Utilisés couramment dans la recherche sur les maladies (par exemple : la rage).*



**CLASSE 7 - Matières radioactives**  
 Matières radioactives telles que définies dans la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires dont l'activité est supérieure à 70 kBq/kg. *Utilisées couramment dans la fabrication des barres de combustible nucléaire (par exemple : les matières de faible activité spécifique - concentré uranifère).*  
 Trois catégories indiquent l'intensité du rayonnement à la surface lors du transport en emballage, la catégorie I correspond à l'intensité la plus faible et la catégorie III à l'intensité la plus forte.



**CLASSE 8 - Matières corrosives**  
 Substance qui cause la destruction de la peau ou qui corrode l'acier ou l'aluminium non cuirassé. *Utilisée couramment dans la fabrication des accumulateurs et des détachants industriels (par exemple : l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium).*



**CLASSE 9 - Produits, matières ou organismes divers**  
 Une matière qui ne satisfait pas aux critères d'inclusion dans les classes 1 à 8. Celle-ci inclut des micro-organismes génétiquement modifiés, des polluants marins, des matières transportées à chaud et des matières dangereuses du point de vue de l'environnement. *Utilisés couramment dans la fabrication des garnitures de freins (par exemple : l'amiante), dans la fabrication des piles sèches (par exemple : le chlorure d'ammonium).*

<b>DANGER</b>	
This unit is under fumigation with _____	Cette unité est sous fumigation de _____
(Name of fumigant)	(Nom du fumigant)
Applied on _____	Depuis le _____
Date _____	Date _____
Time _____	Heure _____
DO NOT ENTER	DÉFENSE D'ENTRER

Signe de fumigation



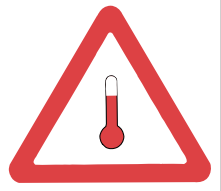
Panneau orange



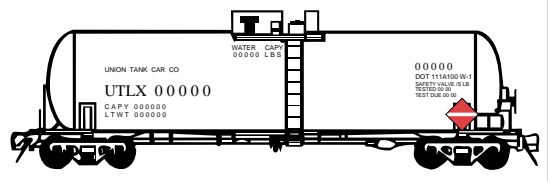
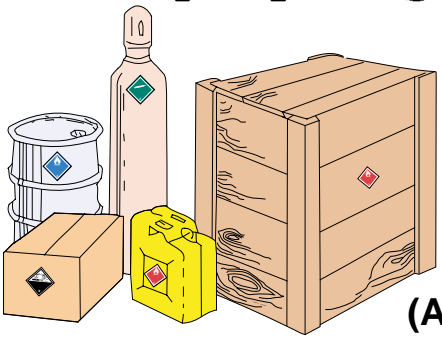
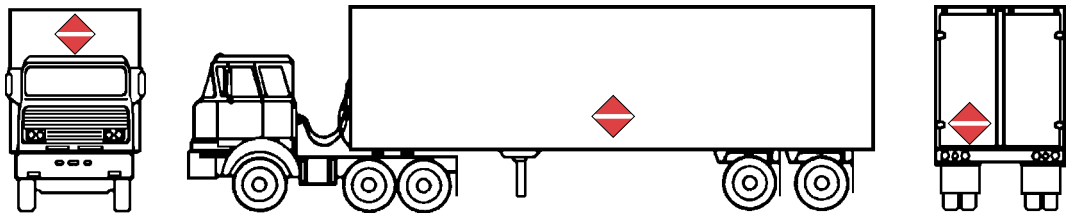
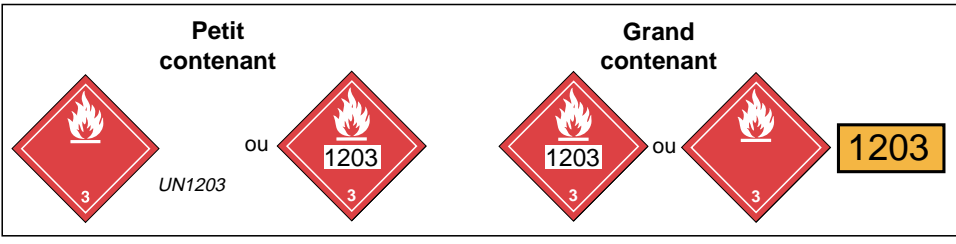
Envoi de chargement mixte



MARINE POLLUTANT  
 Marque de polluant marin



Signe pour le transport à température élevée



**En cas d'urgence  
 CANUTEC  
 (Appeler à frais virés, 24 heures)  
 (613) 996-6666**